

Visite ministérielle

Qualité du milieu de vie en CHSLD

Plan d'amélioration Web

Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	CENTRE D'HEBERGEMENT DE DORVAL		
Statut	Public	Nbre de lits perm. au permis	95
Établissement	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	Adresse	225, AVENUE DE LA PRESENTATION
Région	Montréal	Ville	Dorval

Informations sur la visite

Date de la visite	18 janvier 2024	Reddition de comptes 1	18 octobre 2024
Date de transmission		Reddition de comptes 2	18 juillet 2025

Droits des résidents et des personnes proches aidantes



Les droits des résidents sont fondamentaux et tant l'installation que le comité de résidents ou le comité des usagers ont la responsabilité d'en assurer la promotion.

Dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches doit être réalisée.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
1, S'assurer que les résidents et leurs proches aient des opportunités de donner leur point de vue sur le milieu de vie.	• Aucun mécanisme structuré n'est mis en place annuellement pour évaluer le degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.	Réalisé

Pratiques cliniques



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et des services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité :

- Utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie;
- Pratique du PAB accompagnateur intégré;
- Rencontres interdisciplinaires réalisées.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
2, S'assurer d'offrir des soins d'assistance et des services personnalisés aux résidents qui répondent à leurs besoins et qui favorisent leur autodétermination.	• Certains soins d'assistance et services offerts aux résidents ne répondent pas à leurs besoins spécifiques au niveau du maintien de leurs capacités fonctionnelles.	Réalisé (validé lors de la visite de suivi du 30 janvier 2025)

Activité repas



Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social;
Ce moment doit se dérouler dans une ambiance agréable, conviviale en favorisant les interactions et le plaisir de manger.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
3, S'assurer que l'activité repas se déroule de manière à favoriser le plaisir de manger.	<ul style="list-style-type: none"> L'ambiance, lors du repas, ne favorise pas le plaisir de manger notamment en offrant peu ou pas d'interactions entre le personnel et les résidents et par un contexte sonore inapproprié. 	Réalisé
Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
4, S'assurer d'informer les résidents des mets qui leur sont servis.	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel ne nomme pas le menu servi aux résidents. 	Réalisé
Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
5, S'assurer que les résidents bénéficient d'une réponse à leurs besoins notamment par une collaboration soutenue, entre les membres du personnel, pendant l'heure des repas.	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel n'encourage pas suffisamment le résident qui a besoin de stimulation pour s'alimenter. 	Réalisé

Milieu de vie



Milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;
Milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et tenant compte des capacités fonctionnelles des résidents;
Milieu de vie favorisant la cohésion entre les résidents, leurs proches, le personnel, les bénévoles et la communauté.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
6, S'assurer d'aménager, d'adapter, de personnaliser et d'entretenir les lieux afin d'offrir un milieu de vie accueillant et chaleureux pour les résidents et ses proches. S'assurer également d'adapter les pratiques afin d'offrir un milieu de vie permettant aux résidents de se sentir comme à la maison.	<ul style="list-style-type: none"> L'aménagement des lieux physiques ne permet pas au résident de se sentir chez lui. Certaines pratiques rappellent un milieu institutionnel (et ne permettent pas au résident de se sentir chez-lui), particulièrement, il s'agit: <ul style="list-style-type: none"> de la présence d'affichage professionnel dans les aires de vie des résidents et de literie institutionnelle. L'aménagement des lieux physiques ne prévoit pas d'espaces ou commodités dédiés aux résidents et leurs proches. 	Réalisé
Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
7, S'assurer d'offrir quotidiennement aux résidents des activités stimulantes, significatives et adaptées.	<ul style="list-style-type: none"> Les activités individuelles et de groupe ne sont pas offertes sur une base quotidienne. 	Réalisé